

Séance ordinaire du 14 décembre 2015
(Présidence : Antoine Chamot)

Procès-verbal
(Secrétaire : Joël Guillet)

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 26 octobre 2015.
2. Préavis 14/2015. Accueil préscolaire, aide au démarrage de la structure d'accueil privée « Matt & Matic ».
3. Préavis 13/2015. Budget 2016.
4. Election d'un membre à la Commission de gestion.
5. Actualités et communications de la Municipalité.
6. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
7. Propositions individuelles et divers.

Procès-verbal

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore, ainsi que les représentants de l'administration communale.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes et MM. Renata RAVERA, Christiane BLANC, Eric-Alfred MENETREY, Jean-Marie PIEMONTESE, François RAUSCHERT, Christophe RODUIT, Stéphane DEVAUD, Alain CHABLOZ, Pierre CURCHOD, Randolf ARENDSE, Bertrand MARTINELLI, Yves MENETREY.

Ont annoncé une arrivée tardive : MM. André MULLER (arrivée à 20h45) et Jean-Marc PETERMANN (arrivée à 21h).

Sont présents au moment de l'appel: 51 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il précise avoir reçu le 8 décembre une motion intitulée « Route de Manlout » signée par M. André MULLER. Proposition est faite de l'inscrire à l'ordre du jour sous point no 5. Mis en discussion, l'ordre du jour ainsi modifié ne suscite aucune discussion.

- Mis aux voix, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du PV de la séance du 26 octobre 2015

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

- Mis aux voix, le PV est accepté à l'unanimité, sans opposition mais avec une abstention.

2. Préavis 14/2015. Accueil préscolaire, aide au démarrage de la structure d'accueil privée « Matt & Matic »

Le Président appelle la rapportrice de la Commission ad hoc. Mme PRATS-ALVAREZ donne lecture de son rapport.

Le Président appelle la rapportrice de la Commission des finances. Mme Elisabeth CORBAZ donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Michel RAVESSOUD demande pour quelles raisons les garderies privées sont beaucoup plus chères que les autres.

M. Jacques MARCHAND, Municipal, répond que, s'agissant des structures privées, plus les jours de présence sont nombreux plus le prix est avantageux. Dans le cadre de l'EFAJE, ce prix est uniforme. Il dépend en outre du revenu des personnes. La commune ne peut intervenir sur les prix pratiqués dans le privé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- Mis aux voix, le préavis 14/2015 est accepté à une très large majorité, sans avis contraire, avec deux abstentions.

3. Préavis 13/2015. Budget 2016

Le Président rappelle que la COGEST et la COFIN ont souhaité que la Municipalité présente les points forts du budget devant le Conseil avant les débats. C'est ainsi que la parole est donnée à M. Michel AMAUDRUZ, Municipal.

(Cette présentation est annexée au présent PV).

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Jacques ISELY donne lecture de son rapport.

Le Président remarque qu'il n'est pas toujours possible de déceler si, dans son rapport, la COFIN propose des commentaires ou des amendements. Il demande au président de la COFIN de préciser ces points lors de la discussion qui va suivre.

S'agissant de la discussion générale, la parole n'est pas demandée.

La discussion de détail est ouverte.

Administration générale

M. Gérard MOJON fait remarquer que la COFIN voulait intervenir sur chacun des postes ayant suscité un commentaire de sa part. C'est le cas pour le poste 102 « Municipalité ».

M. Jacques ISELY indique que la COFIN propose de refuser l'augmentation du traitement des Municipaux.

M. Jean-Pierre SUEUR, syndic, précise que la Municipalité tient une cinquantaine de séances ordinaires par année. Les chefs de service déchargent en partie les membres de l'Exécutif des tâches opérationnelles. Mais, entre 2011 et 2016, l'effectif du personnel communal n'a que peu évolué. Les Municipaux représentent la Commune en maintes circonstances, à l'externe comme à l'interne. Le nombre d'habitants a passé de 6210 (début de législature) à 7334 (état actuel). De nombreuses réflexions doivent être menées dans la perspective d'une croissance de la population qui ne va pas tarir. Les Municipaux seront davantage sollicités dans le futur. Et ils devront être encore plus disponibles que par le passé.

► Mis aux voix, l'amendement de la COFIN est refusé par 25 voix contre 14 oui et 8 abstentions.

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER aimerait obtenir des informations à propos du film publicitaire sur la commune.

M. Jean-Pierre SUEUR signale que les sociétés locales se font connaître auprès des nouveaux citoyens via des présentations « power point ». Dans ce contexte, on perd beaucoup de temps en manipulations. Il serait bien que les sociétés se présentent d'une manière plus dynamique. Le film devrait durer une douzaine de minutes.

Compte 150.3011, affaires culturelles, loisirs

M. Jacques ISELY, au nom de la COFIN, propose de refuser l'engagement d'un collaborateur à 50% pour un montant de fr. 73'500.-.

Mme Isabel TAHER-SELLES aimerait savoir ce que la COFIN entend quand elle déclare que cet engagement n'est pas opportun.

M. Jacques ISELY indique que la commune n'a pas les moyens financiers d'engager une telle dépense.

Mme Isabel TAHER-SELLES demande si c'est le montant qui fait problème ou si c'est le fait d'engager une personne dans cette fonction.

M. Patrick MATTENBERGER précise que le problème est double. Par ailleurs, aucune explication claire n'a été donnée quant à cette nouvelle fonction.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ déclare qu'elle n'est, par principe, pas opposée à cet engagement. Mais elle aimerait obtenir des précisions car le cahier des charges de cette personne paraît vague.

M. Jean-Pierre SUEUR signale que, pour la Municipalité, la création de ce poste sera de nouveau discutée à court et à moyen terme.

Mme Marie-Dominique GROBETY demande s'il est possible d'engager des personnes interchangeables, c'est-à-dire qui puissent passer, même temporairement, d'un dicastère à un autre.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que, lors de chaque engagement, on s'assure qu'il n'y ait pas de doublon. En l'occurrence, il s'agit de créer un nouveau service. La répartition entre les tâches municipales et opérationnelles n'a pas encore été faite.

M. José PINTO pose la question de l'opportunité de supprimer ce poste compte tenu de l'augmentation de la population. Il aimerait entendre la Municipale concernée.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, indique que le poste comprend deux volets : les écoles et la culture. En l'état, une aide est apportée par Mme Freymond et M. Leder. Au niveau budgétaire, ce n'est pas très visible. L'idée est de développer une politique culturelle communale et de faire face aux enjeux scolaires. Le parascolaire (réfectoire) demande aussi réflexion. Idem pour le nouveau collège et la médiathèque. Toute étude dans ce domaine, notamment Carpostal, doit être externalisée. Au niveau culturel, il conviendrait de renforcer le soutien aux sociétés locales. Avec des prestations aux jeunes et aux aînés.

M. Philippe VAUCHER aimerait féliciter la Municipalité pour sa vision. Culture, école et loisirs deviennent le poumon du Mont. On ne peut plus travailler comme précédemment. On est obligé de travailler avec un gestionnaire capable de gérer des projets, de s'entretenir avec de nombreux partenaires. Autant partir tout de suite avec quelqu'un qui est au courant. Bravo d'avoir mis ce poste au budget. Il serait stupide de l'enlever.

M. Jean-Charles FRESQUET explique qu'il incombe à la Municipale de mettre en place la politique culturelle de la commune et, après, de trouver les forces opérationnelles nécessaires.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER rappelle l'offre importante déjà en place grâce aux sociétés locales. Ce collaborateur pourrait jouer le rôle d'interface entre les différents acteurs à pied d'œuvre.

Mme Laurence MULLER-ACHTARI, en qualité de présidente de l'APE, trouve qu'il est temps de placer au sein de l'administration une personne qui s'occupe des écoles. L'APE a déjà travaillé avec trois Municipaux. Elle a dû prendre sur elle un certain nombre de tâches. L'organisation des transports scolaires est très complexe. C'est le moment où jamais d'engager une force supplémentaire.

M. Alfred BELET observe que, en l'état, le travail se fait déjà mais qu'il est dispatché. Ne serait-il pas possible de réorganiser ces tâches au sein de l'administration ? Voire de partager ce poste avec d'autres dicastères en engageant quelqu'un de polyvalent ? Evitons les demi-postes un peu partout dans l'administration.

M. Philippe VAUCHER rappelle que si la Municipale est appelée à trancher, les dossiers, eux, se préparent. Il s'agit d'une fonction transversale. On ne doit pas se laisser influencer par le montant inscrit au budget. Ne scions pas la branche sur laquelle on est assis. Le montant de 60'000 francs est tout à fait correct pour un cadre appelé à des missions d'entregent et de planification.

Mme Virginie DORTHE rappelle qu'à l'heure où on vient de voter une augmentation en faveur des Municipaux ce projet est mal formaté. On ajoute à la culture l'organisation des activités scolaires et parascolaires qui sont, sauf erreur, déjà externalisées et qu'il faudrait donc transférer dans un autre contexte. En conséquence, elle s'oppose à la création de ce poste.

M. Karim MAZOUNI affirme bien connaître la problématique des bus scolaires, difficile à optimiser. On dépense chaque année 650'000 francs pour ces bus, mal utilisés parce que pas complètement remplis. Il recommande de s'opposer à l'amendement déposé.

M. Philippe HAYWARD aimerait savoir si une personne est déjà pressentie pour ce poste.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique que tel n'est pas le cas. Le profil donné est un premier jet. Il convient de l'affiner avec le nouveau service des ressources humaines.

M. Eric MENETREY parle d'un projet mal ficelé, qu'il s'agit de peaufiner. Il propose d'y surseoir et de le reprendre dans le cadre d'une discussion ultérieure sur le budget.

M. Jacques ISELY rappelle que le syndic vient de déclarer que la Municipalité se ralliait à l'amendement de la COFIN.

Le président fait valoir que l'avis de la Municipalité n'engage pas le Conseil. C'est ce dernier qui décide.

Mme Laurence MULLER-ACHTARI précise qu'il convient de ne pas remettre à plus tard ce que nous estimons nécessaire à l'instant.

M. Philippe VAUCHER fait valoir qu'un poste à 50% c'est acceptable. Moins ce serait stupide. Pensons au bien du Mont et à rien d'autre.

► Mis aux voix, l'amendement de la COFIN est accepté par 26 voix contre 20 non et 3 abstentions.

Finances, comptes 210 et sv., impôts

M. Jean-Charles FRESQUET trouve que le montant de 31 millions est calculé de manière trop prudente, compte tenu de l'augmentation de la population.

M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, indique qu'il ne faut pas perdre de vue que les chiffres de 2015 résultent de ceux de 2013 auxquels on a ajouté des facteurs de progression. Il n'est pas opportun de faire miroiter maintenant des résultats meilleurs.

M. Jean-Charles FRESQUET insiste sur le fait que les écarts trop grands entre le budget et les comptes ne sont pas le signe d'une bonne gestion.

M. Gérard MOJON est étonné d'une augmentation de 87% du poste 4050 (impôt successions et donations). Ce n'est pas l'Etat qui va dans ce sens-là. L'Etat a budgétisé la stabilité entre 2015 et 2016.

M. Michel AMAUDRUZ indique qu'on s'est fondé sur les données fournies par BDO.

M. Gérard MOJON demande si la fiduciaire dispose d'une boule cristal pour savoir combien de personnes vont décéder. 87% d'augmentation : le montant n'est pas significatif. Mais l'évolution est surprenante.

M. Michel AMAUDRUZ précise que, si l'on regarde les chiffres de 2011 à 2014, cet impôt fluctue.

Finances, comptes 220 et sv., service financier

M. Jean-Charles FRESQUET aimerait savoir si le montant des intérêts a augmenté (compte 4221, intérêt créancier). On a moins de produits mais on budgétise le même montant.

M. Michel AMAUDRUZ ne s'est pas penché en détail sur ce montant.

M. Gérard MOJON rappelle que les intérêts sont aujourd'hui à zéro sur le marché. Comment arrive-t-on à ce montant de fr. 34'000.- ?

M. Michel AMAUDRUZ répondra la prochaine fois, ne pouvant fournir sur-le-champ les précisions demandées.

M. Guy CORBAZ signale que l'on est en train de parler de 0,08% du budget de la commune...

M. Gérard MOJON en fait une question de principe. Puisqu'on doit se contenter d'une réponse « la prochaine fois », un amendement pour retirer ces fr. 34'000.- du budget est formellement déposé.

► Mis aux voix, l'amendement MOJON est refusé par 19 voix contre 17 oui et 15 abstentions.

Domaines et bâtiments

Compte 350.3189 (frais d'études bâtiments)

Mme Isabel TAHER-SELLES demande si le Municipal concerné peut attester ce qui figure dans le rapport de la COFIN, à savoir que certaines tâches pourraient être effectuées par le personnel communal.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que les ressources et compétences requises ne sont pas nécessairement disponibles à l'interne.

M. Jacques ISELY explique qu'il s'agit d'un commentaire visant à examiner si certaines tâches ne pourraient pas être exécutées par le personnel de l'administration.

Comptes 350 et sv. (Grand-Mont)

M. Marc MAILLARD intervient à propos des fr. 100'000.- d'honoraires pour le collège du Grand-Mont. On retrouve des honoraires dans d'autres comptes. Ne sont-ils pas calculés deux fois ?

M. André GUEX, Municipal, précise qu'il faut ne pas prendre les « 06 » mais les « 07 » qui concernent l'ancien collège et l'amiante et tout ce qui va avec.

M. Marc MAILLARD pose la question : fr. 100'000.- d'honoraires pour des frais d'entretien et de réparation de fr. 5'700.- ?

M. André GUEX explique qu'on est en train de faire des études pour voir ce qu'on peut faire de ce bâtiment. Il y a des problèmes d'amiante, des problèmes statiques, etc.

M. Gérard MOJON souhaiterait que la COFIN précise son point de vue. La « remarque » qu'elle formule est ambiguë. La COFIN sous-entend-elle que les fr. 723'000.- budgétisés auraient dû faire l'objet d'un préavis ?

M. Jacques ISELY dément toute intention cachée.

M. Jean-Pierre SUEUR précise qu'il s'agit de rénover quatre classes en une seule opération, tout en limitant les nuisances.

M. Patrick MATTENBERGER déclare qu'il est surprenant qu'une dépense comme celle dont il est question ne fasse pas l'objet d'une communication particulière. On peut s'étonner de la voir ainsi être portée au budget sans coup férir.

M. André GUEX rappelle que le plan de rénovation de ces bâtiments (4 étapes) a été présenté il y a trois ans. L'étape n° 1 est terminée. Si on fait les étapes 2 et 3 en même temps, c'est pour une question de disponibilité de classes. Le montant global a été annoncé à la COFIN, avec lequel il a été discuté.

Compte 350.3141.17 (maison de paroisse)

M. Jacques ISELY se demande si les travaux en question doivent impérativement être entrepris.

M. Jean-Pierre SUEUR explique que les montants incluent une réparation du faux plafond et de l'éclairage.

Compte 350.3141.19 (cantine du Châtaignier)

M. Olivier WEBER demande s'il est judicieux d'investir de l'argent dans une cantine vétuste comme l'est celle du Châtaignier.

M. André GUEX explique que de nombreuses personnes disposent de clés. Il convient de changer les cylindres et d'y mettre bon ordre. On veut savoir qui entre dans la cantine, quand et comment.

Travaux

Compte 440.3189 (frais d'étude)

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER rappelle que l'on attend toujours des nouvelles de la Commission « Châtaignier ».

M. Jean-Pierre SUEUR déplore que ce point n'ait pas été soulevé par la COFIN dans les discussions que celle-ci a eues avec la Municipalité. Le 6 juillet 2015, le groupe de travail ad hoc s'est réuni. M. Bernard CHABLOZ est prié d'en dire davantage.

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, indique que les chefs de service ont été sollicités au début de 2015 pour proposer une synthèse des travaux de la Commission « Châtaignier ». De la séance précitée, il est ressorti une mise à jour du schéma directeur et d'une zone de limitation de la vitesse (priorité à donner à la mobilité douce). Ces réalisations sont prévues en principe pour le printemps 2016. Quant au 3^e terrain en matière synthétique, il paraît indispensable. Idem s'agissant de l'assainissement du terrain principal. Une étude va être réalisée en vue de la présentation d'un préavis au Conseil communal en juin 2016. D'où ce montant de 50'000 francs porté au budget. La concrétisation du terrain synthétique est prévue pour l'automne 2016, sous réserve de l'approbation du Conseil, avec une mise en service au printemps 2017.

M. Olivier WEBER rappelle que la Commission « Châtaignier » était à l'origine censée vouer son attention à la cantine. Or, en l'occurrence, on n'en parle plus. Le terrain, on en a besoin, c'est certain, un terrain multisports, pas uniquement pour le football. Mais si on oublie la cantine, les priorités ne sont pas bien placées.

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER s'oppose à la dépense budgétisée. Il y a longtemps qu'on demande un terrain multisports au Châtaignier et une cantine dans les normes. Il convient de ne pas penser qu'à une seule société, celle du foot.

M. Bernard CHABLOZ attire l'attention sur le fait qu'il n'a pas une seule fois prononcé ce soir le mot « terrain de foot » mais bien « terrain de sport synthétique ».

► Mis aux voix, l'amendement de la COFIN est accepté par 25 voix contre 10 non et 16 abstentions.

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER s'étonne par ailleurs des fr. 15'000.- que la commune paie pour l'entretien du terrain de foot de la commune de Baulmes (compte 440.3141).

M. Bernard CHABLOZ indique qu'il est de bon ton de participer à cet entretien du fait que la première équipe de foot y dispute ses matchs. C'est une convention équitable avec la commune de Baulmes.

Compte 430.3011 (réseau routier, salaire)

M. Alfred BELET aimerait des précisions au sujet de l'engagement d'un dessinateur. Quel est le retour sur investissement ?

M. Michel ODIER, Municipal, rappelle que deux ingénieurs sont actuellement au service de la commune. Pour certains travaux qui ne sont pas suffisamment importants pour être externalisés, un dessinateur/constructeur permet de mieux cadrer les tâches. On gagne en efficacité. Les bureaux de dessins externes n'offrent pas la même réactivité. Le dessinateur maison, lui, est directement sur place. Pour des prestations courantes, une telle solution est plus avantageuse.

Sécurité publique

M. Jean-Charles FRESQUET demande si on a pu obtenir le catalogue des prestations de la police cantonale qu'on attend depuis plusieurs années.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER fait valoir que ces activités sont celles en lien avec la sécurité sur la commune. Elle se trouvent énumérées sur le site internet de la police cantonale.

M. Jean-Charles FRESQUET rappelle que la commune a été obligée de payer mais sans jamais être renseignée sur les prestations offertes. Qui fait quoi ? C'est la même question depuis trois ans.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER fait observer que la question ne concerne pas les coûts. Quant aux prestations, c'est le 117, le dépôt de plaintes, les cambriolages, la police judiciaire, etc., etc.

Le Président rappelle que les deux amendements acceptés entraînent une modification des charges budgétisées par la Municipalité. Le montant de l'excédent est dès lors de fr. 942'523.-

M. Cédric MOTTIER observe que les chiffres donnés ne sont pas corrects. Le montant de l'excédent devrait être de fr. 902'523.- et non de fr. 942'523.-.

Le Président et le Vice-président procèdent aux vérifications nécessaires. Le préopinant a raison. Les montants sont corrigés en conséquence.

► Mis aux voix, le budget 2016 tel qu'amendé, présentant des charges de fr. 43'996'215, des produits de fr. 44'898.738.- et un excédent de CHF 902'523.- est accepté à une large majorité.

4. Election d'un membre à la Commission de gestion

Le Président donne lecture d'une lettre de Mme Virginie DORTHE, membre démissionnaire de ladite commission dans les plus brefs délais. Cette lettre n'a pas été portée à la connaissance du Conseil lors de la dernière séance à la suite d'un cafouillage informatique entre le Président et le secrétaire, ce que regrettent les intéressés.

Le Président remercie Mme Virginie DORTHE pour le travail accompli ainsi que pour l'excellence des rapports qu'elle a rédigés. Il lui souhaite plein succès dans ses activités professionnelles futures.

M. Daniel BESSON propose la candidature de M. Christian MENETREY, qui accepte de se porter candidat.

M. Eric MENETREY, en sa qualité de Président de la COGEST, remercie Mme Virginie DORTHE et souhaiterait, ainsi que les membres de la Commission, la remplacer par une candidature féminine. Il ne s'agit pas de privilégier une couleur politique mais bien des compétences. Il propose la candidature de Mme Isabel TAHER-SELLES, qui accepte de se porter candidate.

M. Jean-Charles FRESQUET demande si Mme Isabel TAHER-SELLES, déjà membre du Bureau, peut effectivement se porter candidate.

Après examen du Règlement du Conseil (art. 22), le Président confirme que Mme Isabel TAHER-SELLES peut se porter candidate puisque ce n'est pas le Bureau qui procède à son élection. Les bulletins de vote sont délivrés. Les résultats du scrutin sont les suivants :

- bulletins délivrés :	52	- bulletins rentrés :	52	bulletins nuls :	0
- bulletins valables :	52	- majorité absolue :	27		

► Avec 32 voix, M. Christian MENETREY est élu. Mme Isabel TAHER-SELLES obtient 19 voix.

Le Président adresse ses félicitations au nouvel élu (*applaudissements de la salle*).

5. Motion de M. André MULLER

Le Président demande à M. André MULLER de donner lecture de sa motion concernant la route de Manloud.

La motion étant recevable, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, si un cinquième des membres du Conseil présents le demandent (en l'occurrence : 10 membres), la motion sera renvoyée à une commission chargée de statuer sur sa prise en considération.

► mis aux voix, le renvoi de la motion en commission est appuyé par 14 voix.

6. Actualités et communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR, qui, au nom de la Municipalité, souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'à leur famille. *(La salle applaudit).*

La parole est donnée à M. Michel ODIER, qui présente un exposé sur la maintenance du réseau routier communal.

(Cette présentation est annexée au présent PV).

7. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Président rappelle que le 28 février 2016 les citoyennes et citoyens de la commune éliront leurs représentants au Conseil communal et à la Municipalité. Ils se prononceront aussi sur 4 objets fédéraux. Toutes les Conseillères et Conseillers seront convoqués pour le dépouillement. Prière à chacune et chacun d'agender cette date. Les résultats seront dépouillés selon le système VOTELEC.

8. Propositions individuelles et divers

M. Michel RAVESSOUD évoque une saga qui dure depuis 43 ans au chemin de Praz-Longet. Le syndic a pu constater sur place la vitesse à laquelle roulent les véhicules sur ce tronçon. Un compteur a été installé. La Municipale concernée a promis d'autres relevés. Que la Municipalité dise ce qu'elle entend entreprendre. A défaut de quoi, d'autres voies seront explorées pour obtenir satisfaction.

M. Jean-Pierre SUEUR prend note. M. Roland Leder étant présent dans la salle, il a entendu les doléances qui viennent d'être exprimées.

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER évoque le sort d'une famille montaine, dont deux des enfants sont lourdement handicapés (infirmes moteurs cérébraux). Elle incite les Conseillères et Conseillers à aller consulter leur site internet (jetiassociation). Elle appelle au secours. Nous devons venir en aide à cette famille. L'argent est le nerf de la guerre. Il importe aussi de trouver un nouveau logement pour cette famille, où vivent 5 personnes dans 100 m².

Le Président propose que les intéressé(e)s prennent directement contact avec la préopinante.

M. Stéphane ALLAZ souligne le gros effort fourni par la commune pour les illuminations de Noël. Que le Municipal concerné félicite et remercie les employés qui se sont investis avec beaucoup de cœur dans cette tâche.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le secrétaire procède au contre-appel. Les deux Conseillers qui avaient annoncé une arrivée tardive ont rejoint l'assemblée en cours de séance.

Le Président souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et adresse à chacune et chacun ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de satisfaction. Rendez-vous est donné au carnotzet pour la verrée de fin d'année. La prochaine séance du Conseil est fixée au 14 mars 2016.

La séance est levée à 23 heures 20.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le président :

Le secrétaire :

Antoine Chamot

Joël Guillet

Le Mont, le 14 janvier 2015